

Festival de théâtre amateur

LES TRÉTEAUX DE VOIRON

19^e édition

REGLEMENT 2022

Présentation

L'association « Les Tréteaux de Voiron », ci-après dénommée « l'organisateur » programme annuellement un festival de théâtre amateur intitulé « Les Tréteaux de Voiron » qui se déroulera **du 13 au 15 octobre 2022**.

Critères de sélection

Ce festival est ouvert à toutes les troupes amateurs.

La sélection des spectacles est assurée par un comité composé de membres de l'association organisatrice.

Deux spectacles par soirée sont proposés au public :

- premier spectacle durée 0h45 maxi
- deuxième spectacle durée 1h30 maxi

Pour étudier la candidature d'une troupe, le comité de sélection devra avoir vu son spectacle avant le 31 mai 2022, par un de trois moyens ci-dessous (à convenir avec la troupe):

- en représentation, sur invitation d'au moins 3 personnes (au nom des Tréteaux de Voiron)
- en répétition
- sur vidéo de bonne qualité (image et son) : DVD, streaming, clé USB.

N'hésitez pas à nous communiquer à l'avance plusieurs dates de vos représentations dans le dossier de candidature et/ou par e-mail.

Lieu de représentation

Salle des fêtes
Pl. Jacques-Antoine Gau
Voiron 38500

Equipement :

- scène au sol / ouverture 10 m (8 m au lointain) X 6m
- 150 places assises
- Coulisses
- Loges
- Cuisine
- Technique son et lumière : voir la fiche technique de la salle.

Assurance

Chaque troupe programmée devra être couverte par une assurance « responsabilité civile » et fournira une attestation valide pour la période du festival.

Communication

La troupe s'engage à faire figurer sur ses moyens de communication propres (site Web, blog, Facebook, Instagram...) un lien avec l'adresse du site Web et du Facebook du festival.

www.treteauxvoiron.fr

<https://www.facebook.com/lestreteauxdevoiron>

L'organisateur s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour promouvoir le festival et en annoncer les dates et la programmation.

Conditions techniques

Le matériel de scène et la technique son et lumière seront mis à disposition des troupes le jour de la représentation. Chaque troupe pourra prendre possession de la scène (répétition, réglages techniques...) :

- de 9H à 12H pour les spectacles de 19h00 [durée 0h45 maxi]
- de 13H à 18H pour les spectacles de 20H30 [durée 1h30 maxi]

ATTENTION !

Le temps d'installation/désinstallation du décor entre les 2 représentations est limité : parfois 45mm selon la durée du premier spectacle !..

Les troupes sélectionnées seront contactées directement par le régisseur du festival.

Restrictions pour les décors et les éléments techniques des troupes

- aucune possibilité de fixation des décors au sol
- pas de flamme nue (bougie, torche, flambeau, etc)
- pas d'appareil contenant des liquides inflammables.
- pas de laser de classe supérieure à la classe I.

Conditions d'accueil

Les troupes seront accueillies dans les conditions suivantes :

- Nous prenons un repas tous ensemble le soir de votre représentation.
- Chaque troupe sélectionnée sera défrayée pour le transport des comédiens et techniciens sur la base de deux voitures maximum (à raison de 38 centimes d'euros du kilomètre + péages) sur présentation d'une facture. Pas de défraiement pour les troupes domiciliées à moins de 30km du lieu du festival.
- L'hébergement éventuel reste à la charge de la troupe (des solutions « chez l'habitant » sont possibles, nous verrons cela ensemble...)
- Chaque troupe sélectionnée recevra une invitation à participer à l'ensemble des spectacles du festival pour ses comédiens et techniciens. Leur présence à chaque spectacle est demandée pour favoriser la rencontre entre troupes, selon l'esprit du festival.
- La billetterie est organisée par l'association organisatrice « Les tréteaux de Voiron ».

Droits d'auteur

Le paiement des droits (SACD, autogestion...) est à la charge de l'association organisatrice « Les Tréteaux de Voiron » : ils seront remboursés à la troupe sur présentation d'un justificatif (facture acquittée).

Par contre, **la demande d'autorisation** de jouer doit être faite par la troupe auprès de la SACD (ou autre organisme le cas échéant) en précisant que la jauge de la salle est de 150 places et que les tarifs d'entrée vont de 6 à 10€.

Pour information http://fncta.fr/infos-articles/articles/article_569.pdf
<http://www.fncta.fr/qui/SACD-mode-emploi.pdf>

Candidature

Les candidatures sont recevables jusqu'au 31 mai 2022.

Fiche de candidature : à télécharger sur le site www.treteauxvoiron.fr

Les réponses aux candidatures seront faites le 20 juin 2022.

Fiche technique du festival

Pas de rideau de scène.

Plateau en bois clair

Gril avec accès réservé au régisseur de l'organisateur.

Sorties de scène à cour et à jardin avec accès aux loges.

Possibilité de traversée en coulisse par le mur de scène.

Boîte noire/pendrillonage à l'italienne.

Equipement lumière

Projecteur PAR 64 1000w cp 62	8
Projecteur PC 1000W	12
Projecteur asymétrique 1000W	2
Projecteur découpe 1000w	2
Projecteur PC 500W	6
Iris pour découpe	2
Pied + barre 60 Kg à 3,30 m sans treuil	2
Pupitre 24/48 - DMX un univers	1
Bloc gradateur 6x2kW	2

Equipement son

Système de diffusion de puissance stéréo.

Table de mixage 8 voies.

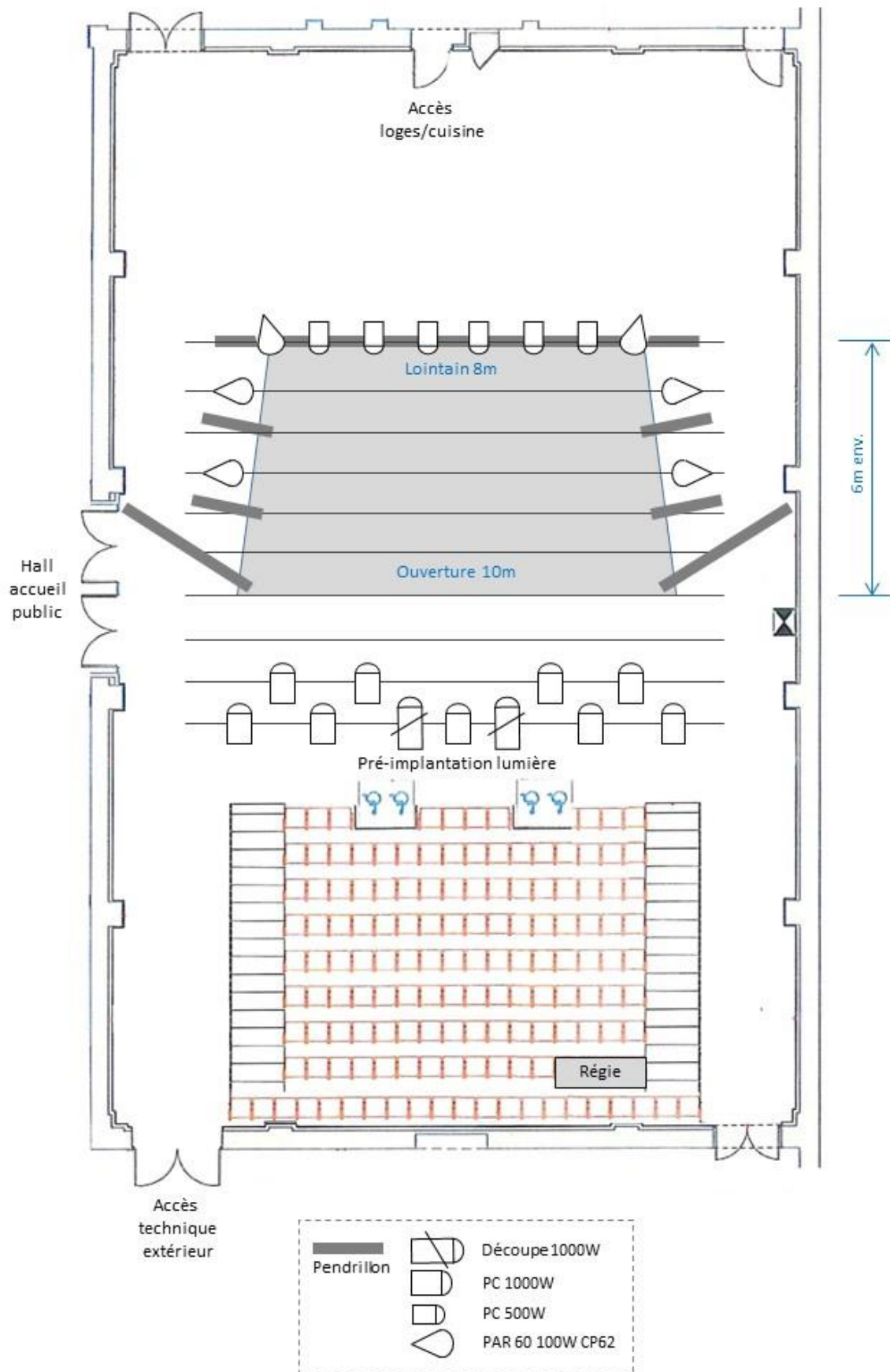
Pas d'équaliseur.

Pas de micros de reprise du plateau.

Equipement vidéo

Pas d'équipement.

Plan de la salle



Pour les troupes sélectionnées

La troupe sélectionnée qui maintient sa participation au festival devra alors fournir :

Par courrier

- 50 tracts/flyers imprimés, si vous en disposez.
- 4 affiches format A4 minimum (merci de privilégier le format A3)

Par e-mail

- 3 photos couleur différentes, de bonne qualité (300dpi JPG, GIF ou PDF).
- Un texte de présentation de la pièce (100 mots maximum)
- Une attestation d'assurance RC

Nom date et signature du responsable
de la troupe candidate

